

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 26/08/2025
Autorisation d'occupation temporaire du domaine portuaire		

Informations détaillées	
Nature	Autorisation
Type	Commercial
Catégorie	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
Secteur d'activité	Immobilier
Sous secteur d'activité	Gestion des espaces portuaires
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	45
Frais administratif (FCFA)	20000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	2 loyers annuels (en fonction de la zone et de la superficie)
Périodicité de renouvellement	Se referer du contrat
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	45
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	20000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Non applicable

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Transports
Structure	Port Autonome de San-Pedro (PASP)
Autorité émettrice	Port Autonome de San-Pedro
Situation géographique	San-Pedro, boulevard de la république, zone portuaire
Tél.Fixe	+225 27 34 71 72 00
Adresse Mail	pasp@pasp.ci
Site Internet	www.Sanpedro-portci.com

Pièces à fournir

Dossier ,

1. Demande d'un espace sur le domaine portuaire de San Pedro ;
2. Courrier d'invitation en vue d'une visite;
3. Courrier de confirmation du choix du demandeur;
4. Courrier d'accord de principe du PASP fixant les conditions pour un AOT au PASP
5. Règlement du cautionnement et des frais de dossier
6. Rédaction et signature du AOT (autorisation d'occupation temporaire)
7. Enregistrement de l'AOT
8. Les statuts de la société, dûment établis ;
9. Le registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) établi par le tribunal de commerce de Côte d'Ivoire ;
10. La déclaration fiscale d'existence (DFE) ;
11. Le rapport explicatif de l'Activité à mener (à court terme, moyen terme, long terme) ;
12. Le mode de financement de l'Activité ;
13. Les actes réglementaires , décrets (agrément d'entreprises prioritaires), arrêtés ministériels, etc.

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger